



Déclaration CGT

CHSCT Administration Centrale

Vendredi 09 octobre 2020

La pandémie qui depuis plus de six mois poursuit ses ravages sur la planète appelle réflexion.

Placés en état d'alerte maximale face à la recrudescence de l'épidémie de Covid-19, Paris et sa proche banlieue sont soumis à de nouvelles restrictions depuis le mardi 6 octobre et pour une durée d'au moins quinze jours. Notre administration située en plein cœur du quartier d'affaires de la Défense cumule les risques sanitaires et nous oblige à la plus grande vigilance. Sans remettre en cause le travail de prévention réalisé par l'administration (et les acteurs sociaux) nous ne pouvons que nous inquiéter sur les risques sanitaires qui pèsent et vont peser sur les agents de notre administration centrale dans les mois à venir. Les derniers chiffres communiqués sur le nombre d'agents contaminés ou suspectés d'être contaminés en administration centrale sont très préoccupants et en augmentation.

La CGT n'a cessé de dénoncer depuis des années les mesures de destruction des conquêtes sociales, de casse des services publics, notamment par le biais de la loi de transformation de la Fonction publique qui vise à contourner, fragiliser puis à faire disparaître le statut de fonctionnaire.

Nous ont été imposées, à partir de 2006, la LOLF, puis la RGPP, suivies d'un leurre technocratique, le CAP 2022, sacrifiant les missions, les besoins et attentes des agents, en particulier leur santé, aux appétits du capital et de son management libéral.

Après vingt ans de cette politique, le bilan est sans appel : une baisse considérable de notre pouvoir d'achat, la régression des conditions de travail et un recul des services publics sur tout le territoire sans que les dépenses ne soient diminuées ! Les agents de la fonction publique se sont mobilisés durant la crise sans compter leurs heures de travail, allant parfois jusqu'à mettre leur santé en péril. En retour, plutôt que des remerciements, le gouvernement nous annonce une réforme des retraites particulièrement pénalisante pour les fonctionnaires et discriminante pour les plus jeunes ainsi qu'un énième gel du point d'indice.

Nous ne pouvons que nous interroger sur le cynisme de ces dirigeants qui envisagent un décret autorisant la mutation d'office de nos collègues et camarades de la fonction publique hospitalière avec pour ligne de mire à peine dissimulée le licenciement de fonctionnaire.

Il est désormais prévu une rupture conventionnelle dans notre ministère et une indemnité de départ volontaire, toutefois il apparaît que lorsque les agents de notre administration la sollicitent ils n'obtiennent aucune réponse. Dans ces conditions quelle autre alternative que de démissionner ont-ils ? Pourquoi tant d'agents semblent intéressés par ce dispositif ?

Devons-nous nous réjouir que notre ministère se soit vu écarter de la gestion de crise actuelle ? Nous sommes nombreux à nous souvenir de 2009 et de la gestion ministérielle de la grippe A/H1N1. Aujourd'hui il nous est annoncé la suppression de plusieurs milliers de postes ? Déclaration des plus malheureuse qui s'ajoute au contexte anxiogène actuel.

La CGT dénonce le double discours entre un gouvernement protégeant du virus la population, en particulier les personnes susceptibles de développer des formes graves et un gouvernement rédigeant un décret le 29 août, limitant le nombre de maladies à risques, en protégeant non plus les personnes vulnérables mais seulement les plus vulnérables. La circulaire du 1er septembre 2020 du 1er ministre va dans le même sens que le décret supprimant les autorisations d'absence des personnes vulnérables, et les obligeant à retourner au bureau si dans l'impossibilité de télétravailler. C'est un risque pour la santé que le 1er ministre fait courir ici à ces agents vulnérables. Nous demandons aux directeurs d'étudier avec bienveillance les situations particulières. Les personnes qui étaient vulnérables avant le 31 août le sont toujours depuis le 1er septembre.

La CGT souhaite rappeler que les télétravailleurs sont exposés à différents risques :

À un risque d'isolement aussi bien social que professionnel :

Il est évident que pour certains de ces personnels, cette première expérience s'est faite en mode dégradé car non choisi. Ils se sont retrouvés forcés de travailler chez eux du jour au lendemain sans que les conditions techniques ne soient toujours réunies. Mais surtout ils n'y ont pas été préparés, pas plus que leurs encadrants. L'isolement peut conduire un agent à se sentir exclu et donc à ressentir un certain mal être professionnel.

À un risque de difficulté à la déconnexion :

Certains agents peuvent rencontrer des difficultés à se déconnecter lorsqu'ils travaillent depuis leur domicile. Il y a alors un risque que leur vie professionnelle empiète sur leur vie privée, d'autant plus que les agents en télétravail allongent généralement leur temps de travail. Cet empiètement peut favoriser l'épuisement professionnel s'ils n'arrivent pas à se fixer des limites.

À un risque sur l'organisation individuelle du travail :

Les télétravailleurs doivent gérer seuls leur organisation. Cela peut être source de stress lorsqu'il s'agit de leur première expérience en télétravail et plus particulièrement lorsque leur espace est partagé avec d'autres membres du foyer dont des enfants. Les objectifs (peur de ne pas les atteindre...), la nature de la tâche, l'utilisation de matériel inadapté, ou bien les incertitudes sur l'avenir de l'après confinement peuvent également être des facteurs de stress chez les télétravailleurs.

À un risque sur la santé :

Le travail sur écran de manière intensive et sur un poste qui n'est pas nécessairement adapté a des conséquences sur la santé et notamment sur la vue (fatigue visuelle par exemple) ou les troubles musculo-squelettiques. A cela s'ajoutant bien sûr les conséquences négatives du confinement sur le bien-être des agents (stress, anxiété) mais aussi pour une partie d'entre eux, la nécessité de garder et d'occuper simultanément leurs enfants à la maison.

La CGT reconnaît que l'administration est particulièrement attentive aux risques engendrés par le « télétravail ». C'est pourquoi nous ne pouvons que vous encourager à continuer de nous communiquer le nombre de personnes télétravaillant mais aussi de poursuivre le travail paritaire sur les modalités de mise en place du télétravail et pour l'accompagnement de cette mise en place. Nous constatons avec regrets que les possibilités de travail déporté dans une administration de proximité géographique ne sont que très peu utilisées.

Enfin nous déplorons l'impossibilité d'accéder au registre spécial de santé et de sécurité au travail et de signalement de dangers graves et imminents depuis la refonte du site intranet et souhaitons qu'une communication à ce sujet soit réalisée afin que tous les agents puissent y accéder de manière simple et rapide.

Merci de votre attention.

De la part des élus et experts de la CGT

La CGT revendique :

- 1- L'abrogation définitive du jour de carence pour tous.
- 2- Des masques chirurgicaux (voir ci-possible FFP2) et gel hydroalcoolique pour tous.
- 3- Une réduction conséquente de la durée du travail pour les agents en présentiel et devant porter un masque. Plus particulièrement pour les agents dont le télétravail est limité voir interdit. Nous regrettons que les agents doivent débadger lorsqu'ils désirent s'oxygéner.
- 4- La suppression des bureaux paysagers dit « open-space » passant par la création d'une commission paritaire pour leur redéploiement. À défaut d'être réalisé immédiatement la CGT demande la mise en place de roulements afin que ces bureaux open-space ne soient jamais occupés en présentiel à plus de 50 % de leur capacité.
- 5- La dotation de matériel adapté pour le télétravail : ordinateurs portables, écrans, smartphones, abonnements téléphoniques, micros, casques, webcam, fauteuils adaptés, accès VPN, logiciels, standard téléphonique dédié aux manipulations informatiques ...
- 6- Une souplesse durant la crise concernant la durée de la pause méridienne décomptée (45 min), beaucoup d'agents évitant de fréquenter le restaurant par principe de précaution sanitaire.
- 7- La suspension temporaire durant la crise des plages horaires fixes afin d'utiliser les transports en commun en dehors des heures de pointe.
- 8- La régularisation des comptes cottages/chrono-gestor des agents déficitaires en heures suite à des journées en présentiel écourtées pour cause d'application des mesures de précautions sanitaires.
- 9- L'autorisation de télétravailler sur une demi-journée permettant ainsi aux agents de déjeuner hors du restaurant d'entreprise.
- 10- La prise en compte des temps de trajet des agents.
- 11- Un encadrement du télétravail et une redistribution équitable des primes. Nous condamnons le fait que des agents se voient à la fois refuser le télétravail pour nécessité de service et la prime covid.
- 12- Une véritable politique sanitaire de crise : nettoyages fréquents et complets, remplacement des boutons poussoirs des lavabos par des tiges ou des détecteurs de mouvements, poignées de portes mains libres.
- 13- L'arrêt de tout projet et de toute réorganisation de service en période de crise sanitaire. Mais aussi que ces dernières ne nous soient pas camouflées afin d'échapper aux règlements.